

DOCUMENT THÉMATIQUE



# La pandémie de Covid-19 et le secteur des pêches en Afrique (Période de mars à mai 2020)

Philippe Tous, *Responsable Principal des Pêches, ECNR*

Salimata Soumaré, *Chargée Senior de la Gouvernance des Ressources Naturelles, ECNR*



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT

Centre Africain des  
Ressources Naturelles

# Table des Matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Acronymes</b>   | <b>3</b>  |
| <b>Contexte et approche</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Les contraintes qui pèsent sur la capacité de production et les captures</b>  | <b>5</b>  |
| <b>Les défis dans les chaînes de transformation et d'approvisionnement</b>   | <b>7</b>  |
| <b>Les répercussions sur les entreprises, l'emploi et les revenus</b>  | <b>13</b> |
| <b>La dimension macroéconomique</b>  | <b>15</b> |
| <b>Conséquences sur les ressources halieutiques et leur environnement</b>  | <b>16</b> |
| <b>Les implications dans la mise en oeuvre des politiques sectorielles</b>   | <b>20</b> |
| <b>Les répercussions sur la bonne gouvernance des pêches</b>   | <b>22</b> |
| <b>Les implications sur le genre</b>   | <b>27</b> |
| <b>Conclusion</b>  | <b>28</b> |
| <b>Synthèse des bonnes pratiques</b>   | <b>30</b> |
| <b>Recommandations pour une réponse stratégique à la pandémie de Covid-19 et un recouvrement post-crise dans le secteur des pêches</b> | <b>33</b> |
| <b>Références</b>  | <b>39</b> |

## Acronymes

|       |  |
|-------|--|
| AMP   | Aire marine protégée   |
| CITES | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| FAO   | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture                                      |
| FiTI  | Initiative pour la transparence des pêches   |
| INN   | Pêche illicite, non déclarée et non réglementée  |
| PME   | Petites et moyennes entreprises  |
| UE    | Union européenne   |
| ZEE   | Zone économique exclusive  |



## Contexte et approche

La pandémie de Covid-19 est sans aucun doute l'événement majeur de santé publique qui a marqué les êtres humains, les sociétés et les esprits dans le monde entier et particulièrement l'Afrique. Tous les gouvernements ont adopté des mesures de santé publique, notamment le confinement et d'autres mesures exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, pour réduire la propagation du virus. La chute soudaine de l'activité humaine a des conséquences sur l'environnement, et l'utilisation/exploitation des ressources naturelles, notamment la pêche.



La présente note se focalise sur la situation observée dans quatre pays (Maroc, Mauritanie, Sénégal, Seychelles) extrêmement dépendants du secteur des pêches sous une forme ou une autre, bien que des informations concernant d'autres pays soient aussi prises en considération à titre de comparaison.

La pêche au Sénégal est essentiellement artisanale et génère donc un nombre considérable d'emplois directs et indirects, essentiellement dans le secteur informel (plus de 5 % de la population active), tout en contribuant fortement à la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population. Aux

Seychelles, la pêche est entièrement tournée vers l'exportation et vers le marché du tourisme, générant un grand nombre d'emplois (plus de 5 % de la population active) et contribuant à plus de 25 % du PIB. Au Maroc, la pêche génère également un très grand nombre d'emplois et constitue un des principaux secteurs d'exportation. En Mauritanie, la pêche est avant tout une source de revenus par le volume des exportations et par les recettes provenant des accords de pêche et des concessions de quotas.

On notera que dans les trois pays sélectionnés en Afrique du Nord (Maroc) et de l'Ouest (Mauritanie et Sénégal), ce sont près de 3,3 millions de tonnes qui sont pêchées annuellement, soit 30 % de toutes les captures de la pêche maritime du continent africain.

La présente note essaie de faire le point sur les impacts directs et indirects de la pandémie de Covid-19 sur l'ensemble du secteur des pêches, des opérations de capture jusqu'à l'ensemble des chaînes de valeur et de commercialisation, avec une attention particulière aux questions de gouvernance, aux problématiques liées au genre ainsi qu'aux acteurs du secteur informel.

À partir de ce diagnostic forcément limité dans le temps et l'espace, cette note tente d'identifier un certain nombre de bonnes pratiques. Enfin, des recommandations sont formulées dans la double perspective d'une prochaine crise similaire et d'une restructuration post-crise. Lorsque nécessaire, ces recommandations envisageront des scénarios simplifiés afin de les rendre opérationnelles sur le moyen et le long terme.

## Les contraintes qui pèsent sur la capacité de production et les captures

### Les pêcheries industrielles

Les pêcheries industrielles ont été les premières impactées par l'annonce de la pandémie, en raison des conditions de travail à bord et, dans certains cas, de la composition internationale des équipages.

Au Maroc, la pandémie a commencé en mars 2020, coïncidant avec la fin de la saison de la pêche du poulpe par la flottille hauturière. Cette pêcherie concerne près de 200 navires embarquant chacun 35 marins et réalisant des campagnes de 45 à 60 jours. Le retour de ces quelque 6 000 marins, nécessairement indemnes après deux mois en mer, a fait craindre leur possible contamination. Les autorités sanitaires et maritimes ont donc organisé un étalement des retours de ces navires afin de prendre en charge chaque équipage avec la plus grande précaution. Des bus ont été affrétés par les armateurs afin de ramener chaque marin à son domicile à travers tout le pays. Par la suite, la décision a été prise de réduire les équipages à 15 personnes et de n'autoriser qu'une partie des navires à pêcher durant les mois suivants.

Aux Seychelles, la majeure partie des débarquements de thons provient des flottilles de senneurs de l'Union européenne (UE) dont les équipages sont en partie composés de marins originaires de Côte d'Ivoire et de Madagascar. Les autorités

seychelloises ont décidé d'ouvrir l'aéroport de Victoria à des avions charters et ont pu effectuer une première rotation concernant près de 300 marins embarqués sur les navires espagnols. Il est également prévu d'organiser une liaison aérienne avec Abidjan pour relever les marins ivoiriens embarqués sur les navires français. Ces dispositions sont considérées comme complexes et non dénuées de risques à l'heure où les Seychelles ne comptent plus aucun nouveau cas d'infection au Covid-19 à la date du présent rapport, mais la permanence des équipages à bord au-delà de plusieurs mois est contraire au droit international du travail.

En Mauritanie, dès le 18 mars, le Gouvernement a interdit à tous les navires opérant dans les eaux mauritaniennes d'entrer en contact avec la terre. Cette interdiction touchait les navires de transport et de pêche. Cette mesure a été suivie d'un ralentissement des échanges commerciaux pendant quelques semaines et a conduit certains navires de pêche étrangers (UE et Russie) à quitter la zone économique exclusive (ZEE) mauritanienne, occasionnant une baisse sensible des débarquements, notamment de petits pélagiques à Nouadhibou. Toutefois, cette baisse a été rapidement compensée par un accroissement de l'activité des navires d'autres flottilles, notamment chinoises et turques. Au début du mois de mai, une opération de relève d'équipages russes a été réalisée avec de très grandes précautions afin d'éviter le départ des autres navires de cette flottille.



### Les pêcheries à petite échelle

En Mauritanie, le début de l'arrêt biologique sur le poulpe qui commence normalement le 1er mai a été reporté au 15 mai. Ce report résulte d'une demande des opérateurs économiques car la majorité des pêcheurs (plus de 40 000 pêcheurs artisans concernés) sont originaires des villes de l'intérieur du pays et ne pourraient pas rentrer chez eux s'ils étaient débarqués à Nouadhibou. Toutefois, face à l'entrée dans les eaux mauritaniennes de pirogues en provenance du Sénégal sans être autorisées à pêcher dans le cadre de l'accord bilatéral signé début mars 2020 (400 pirogues) ni par un contrat d'affrètement, les autorités mauritaniennes ont mis en place un système de contrôle de toutes les pirogues opérant dans leurs eaux. Cette mesure extrêmement contraignante a été dénoncée par les organisations de professionnels qui sont entrés en grève le 7 mai afin d'obtenir un assouplissement de la mesure. Dans les jours suivants, une

pénurie de poissons a commencé à être signalée dans plusieurs sites de débarquement au sud du pays et à Nouakchott.

Aux Seychelles, le secteur de la petite pêche emploie quelque 1 500 personnes. En dehors de l'approvisionnement des marchés locaux, la production de cette pêcherie est essentiellement destinée au tourisme. Elle a donc dans un premier temps été sévèrement impactée par la fermeture des lieux d'hébergement et de restauration, et surtout par la suspension des liaisons aériennes.

Au Sénégal, les mesures de distanciation sociale imposées à tout le pays ont eu des conséquences sévères sur la pêche artisanale. Par exemple, la limitation des périodes de fonctionnement des débarcadères (quelques heures par jour, parfois seulement un jour sur deux) a entraîné une concentration de l'activité aux heures les plus chaudes de la journée, normalement peu propices au débarquement et à la

première vente. En outre, le nombre de membres d'équipage à bord des grandes pirogues senneuses (jusqu'à 40 personnes) ne peut pas être réduit, ce qui a entraîné des défections au sein de certains équipages et un ralentissement général de l'activité. Un autre facteur aggravant est la fermeture des frontières maritimes, qui concerne particulièrement les pêcheurs du sud du Sénégal qui pêchent habituellement en Guinée et Guinée-Bissau. Cette mesure les a contraints à rester dans ces pays, sans possibilité de débarquer au Sénégal. Par conséquent, les débarquements ont fortement chuté depuis la fin du mois de mars 2020, alors que la demande au niveau de Dakar et des principales villes reste globalement identique à celle avant la crise.

Au Maroc, les mesures de distanciation sociale ont également touché les équipages des flottilles artisanales et côtières, avec des conséquences dès le mois de mars sur le volume des captures de sardines, le port d'Agadir notamment enregistrant une contraction de 90 % des quantités débarquées.

### Les défis dans les chaînes de transformation et d'approvisionnement

#### Restrictions au débarquement et au transport

Outre les mesures limitant le nombre

de sorties des navires, certains pays ont restreint l'accès aux débarcadères et aux plages de pêche artisanale. Ainsi, au Sénégal, une décision préfectorale a fermé les débarcadères de Mbour (deuxième port du pays avec plus de 4 000 embarcations) un jour sur deux, afin de procéder à des opérations de désinfection. Cette mesure a créé un manque à gagner important pour de nombreux pêcheurs et femmes transformatrices et n'a pas été reconduite après quelques semaines de négociation.

**Au Maroc, les mesures de distanciation sociale ont également touché les équipages des flottilles artisanales et côtières.**

Toutefois, en règle générale, les restrictions de déplacement entre les régions et les grandes villes au sein des pays en question n'ont pas concerné les marchandises. De même, les frontières terrestres et maritimes ont été rapidement rouvertes aux marchandises, en particulier aux produits alimentaires. Ainsi, en Mauritanie, après la fermeture des frontières décidée le 15 mars 2020, qui avait engendré une baisse de l'activité de la pêche artisanale, les activités ont vite repris leur cours normal, notamment dans le port de Nouakchott, point de départ des circuits d'approvisionnement vers l'intérieur du pays mais aussi vers le Mali et le Sénégal. Cette ouverture

contrôlée des frontières a permis d'éviter une baisse significative de la disponibilité des petits pélagiques au niveau national et dans les deux pays voisins, fortement dépendants des produits importés pour leur sécurité alimentaire.

Au Maroc, dès le début du mois de mars, le ministère en charge des pêches a encouragé l'approvisionnement régulier des marchés de consommation en frais, y compris l'activité des petits poissonniers ambulants. Mais les criées ont été fermées et la vente se fait directement entre pêcheurs et mareyeurs en respectant les mesures de distanciation sociale. Les marchés de gros ont également été fermés – à l'exception de celui de Casablanca, compte tenu des risques de propagation de la maladie.

Aux Seychelles, le marché du poisson frais étant très limité, le principal débouché pour la pêche artisanale est le tourisme. La suspension des liaisons aériennes et la fermeture des hôtels et restaurants a réduit à néant ce débouché fortement lucratif pour les quelque 1 500 pêcheurs artisans du pays. Les autorités seychelloises ont rapidement mis en place un programme afin de permettre aux artisans de pêcher et d'écouler leurs produits à des prix leur garantissant un revenu décent. Ce programme comprend, entre autres mesures, des subventions aux intrants (carburant, glace, appâts) et l'achat à prix négocié des captures par des petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans la transformation et le stockage. La principale condition pour bénéficier de ces mesures consiste à adhérer formellement à

l'Autorité des pêches des Seychelles, aussi bien pour les pêcheurs que pour les transformateurs. Ceci doit permettre au Gouvernement de ne pas verser une allocation de subsistance aux pêcheurs relevant du secteur informel.

Au Maroc, la fermeture des restaurants et l'interruption du tourisme ont



également eu un impact significatif sur la demande en produits frais de qualité, supprimant un débouché essentiel pour plusieurs dizaines de milliers de petits pêcheurs côtiers, notamment dans les régions essentiellement orientées vers le tourisme et où peu d'activités alternatives existent.

### **Approvisionnement des filières de transformation traditionnelle**

Au Sénégal, une part considérable de la production de pêche artisanale est destinée aux filières de transformation

traditionnelle, notamment le séchage et le fumage. La réduction du nombre de sorties en mer a impacté les femmes mareyeuses et transformatrices, qui éprouvent des difficultés à acheter des produits en quantité suffisante. Pour la plupart des femmes mareyeuses – qui commercialisent en moyenne 200 000 tonnes de produits frais par an, dont 40 % sur Dakar –, les limitations

femmes le prix de la vente de leurs produits. De nombreuses femmes ont ainsi épuisé la trésorerie qui leur permettrait de reprendre une activité normale après la fin de la crise. En outre, les femmes qui ont choisi de stocker leurs produits transformés risquent de connaître des pertes importantes si la crise se prolonge au-delà de trois mois car les conditions de stockage ne sont pas adaptées à de si longues périodes.

### **Approvisionnement des filières de transformation industrielle**

La production de conserves de sardines et d'anchois au Maroc repose en grande partie sur des contrats d'approvisionnement avec des importateurs de l'UE. Ces contrats ont conduit les opérateurs, avec l'appui des autorités, à maintenir la production à un niveau normal, en s'appuyant notamment sur la pêche artisanale, moins soumise à restrictions que la pêche industrielle.

Aux Seychelles, la principale conserverie est la compagnie Indian Ocean Tuna (IOT), une des plus grandes au monde, détenue en partie par la Thai Union Europe. Indian Ocean Tuna traite environ 80 000 tonnes de thon et produit 300 millions de boîtes de conserve par an. L'approvisionnement repose en majorité sur les captures des senneurs européens qui opèrent dans les ZEE des Seychelles et d'autres pays de la Commission des thons de l'océan Indien. Les débarquements ont eu lieu pendant toute la période de fermeture des frontières, car la manutention des produits est entièrement automatisée

et ne nécessite aucune interaction entre l'équipage et les opérateurs sur le port de Victoria. Aux Seychelles, la valorisation des sous-produits de conserverie consiste essentiellement en production d'huile de poisson de haute qualité pour l'industrie pharmaceutique.

En Mauritanie, les débarquements de petits pélagiques sont assurés à la fois par des flottilles industrielles (européennes, russes et turques) et artisanales, mauritaniennes et sénégalaises. Les produits sont soit réexportés vers l'Europe et vers l'Afrique, soit transformés en farine. Les navires étrangers ont connu des difficultés pour débarquer, à l'exception des chalutiers turcs qui ne disposent d'aucun moyen de conservation à bord et dont la totalité des captures est généralement destinée à la farine. En conséquence, la production de farine a connu une légère baisse de 10 % par rapport à la même période en 2019, avec un accroissement de près de 50 % des exportations vers la Chine, qui s'explique en partie par le début annoncé de la reprise économique de ce pays, y compris les filières d'élevage avicole et piscicole.

### **Filières d'exportation régionales et internationales**

La part du secteur la plus impactée par la crise est certainement celle des exportations, en particulier pour les produits à haute valeur commerciale à destination des marchés hors Afrique. Le manque à gagner a été peu important en ce qui concerne les produits en conserve (petits pélagiques

au Maroc et thon aux Seychelles) car la demande est restée suffisante pour ces produits (sans risque sanitaire) et parce que les coûts de stockage anéantiraient les marges assez faibles de ces industries.

À l'inverse, tous les produits congelés et frais à haute valeur commerciale (notamment le poulpe et le poisson blanc) à destination de l'UE et de l'Asie se sont retrouvés sans débouché pendant plusieurs semaines, soit en raison de la suspension des importations dans les pays acheteurs, soit en raison du ralentissement du trafic maritime (ou de la suspension des vols pour les produits frais à très haute valeur marchande). Le manque à gagner sera rapidement compensé si les exportations reprennent normalement dans un délai d'un à deux mois. En revanche, en cas de prolongement des restrictions dans les pays importateurs, les capacités de stockage seront vite saturées, obligeant les pays producteurs à réduire les captures ou à chercher d'autres débouchés.

***Certaines exportations semblent avoir été retardées en raison du ralentissement du trafic maritime, mais le transport par route a aussi subi les effets des fermetures de frontières et de la multiplication des contrôles sanitaires.***

Le cas se présente même pour la farine de poisson, en particulier la farine de

faible qualité produite en Mauritanie à destination de la Chine. La suspension des importations de produits par la Chine pendant seulement quelques semaines révèle que les capacités de stockage pour ce type de produits pourraient être insuffisantes à très court terme. Un tel produit peu concurrentiel (comparativement aux farines produites au Maroc ou au Pérou) rend difficile l'écoulement sur d'autres marchés, et les coûts engendrés par le stockage pourraient ne pas se justifier à long terme.

Enfin et surtout, il faut souligner l'importance des quantités de petits pélagiques (congelés mais aussi transformés traditionnellement par séchage et fumage) qui s'échangent entre les pays d'Afrique de l'Ouest. Ces flux ont un rôle majeur dans la sécurité alimentaire au Sénégal et en Mauritanie, mais également dans les pays enclavés de la zone sahélienne (Burkina Faso, Mali, Niger) et les pays déficitaires en produits de la pêche (Côte d'Ivoire, Nigeria). Certaines exportations semblent avoir été retardées en raison du ralentissement du trafic maritime, mais le transport par route a aussi subi les effets des fermetures de frontières et de la multiplication des contrôles sanitaires. Ce ralentissement des échanges, même s'il est encore impossible à quantifier, a également entraîné des pertes de produits (interruption des chaînes de froid, insuffisance de moyens de préservation pour les produits transformés). La carte 1 indique de façon très claire la situation des postes frontière entre les pays de l'Afrique de l'Ouest à la date du 19 avril 2020 selon l'Organisation internationale pour

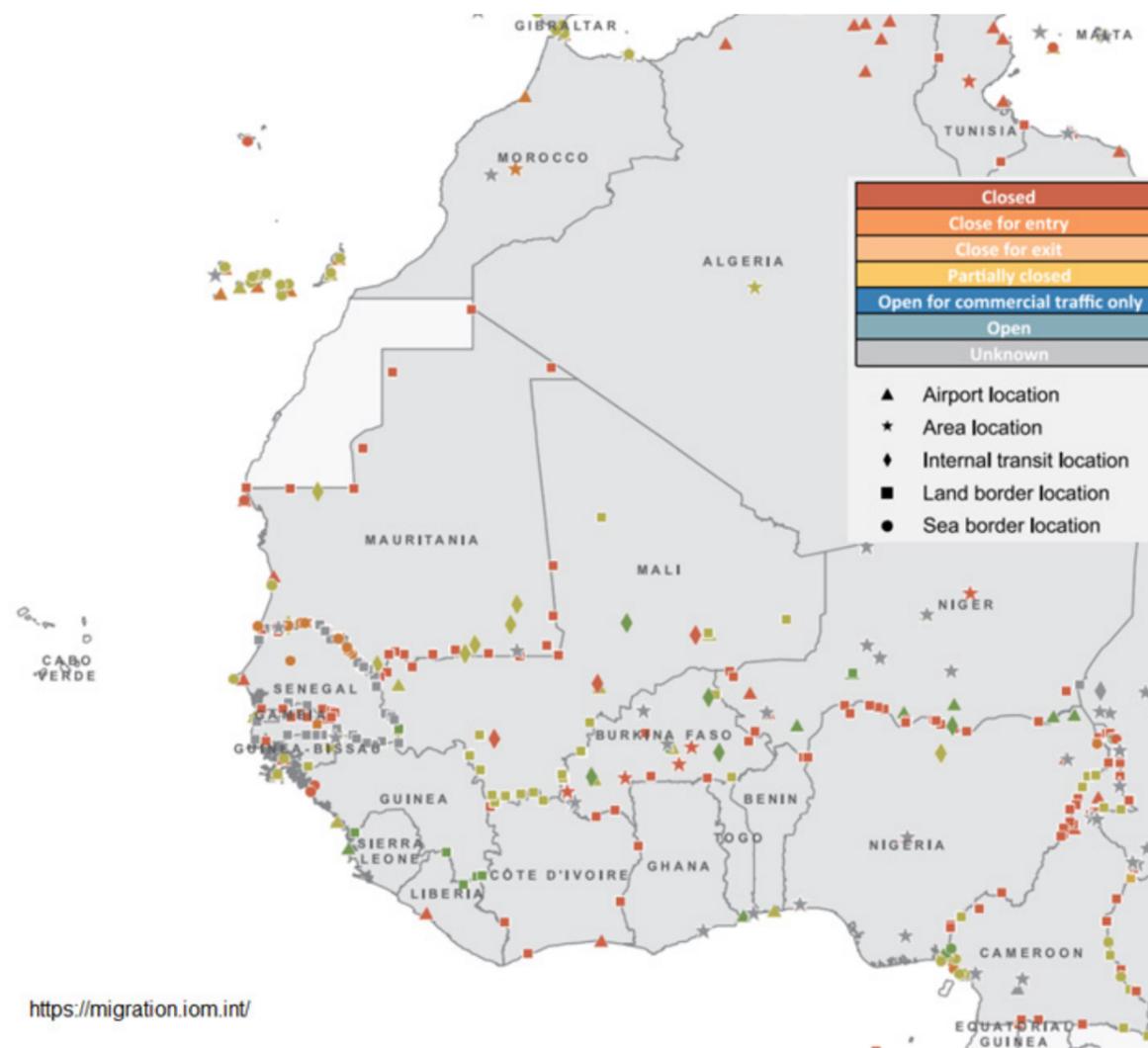
les migrations, même si elle reflète surtout les restrictions à la mobilité des personnes et non des biens.

***Le secteur informel domine notamment au Sénégal où le ralentissement de l'activité est particulièrement sensible, avec des immobilisations d'équipages pouvant impliquer l'arrêt de dizaines de milliers d'emplois.***

### **La question des stocks de produits de la pêche**

Dans le contexte de réduction de l'offre et de la demande, la Mauritanie a pris une initiative intéressante pour faire face à une éventuelle pénurie alimentaire. Le Gouvernement de Nouakchott a ainsi mis à contribution le secteur privé, y compris les sociétés d'entrepôts frigorifiques, pour constituer un stock de 10 000 tonnes de poissons qui seront commercialisés ou distribués par les structures de l'État en cas de pénurie alimentaire grave.

De tels stocks de produits congelés sont à encourager, mais nécessitent des infrastructures adéquates. La disponibilité de chambres froides et de congélateurs peut s'avérer insuffisante dans certains ports. Début avril 2020, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a annoncé disposer de stocks alimentaires suffisants pour une durée de six mois, y compris 91 000 tonnes de poisson congelé, sachant qu'il s'agit de thons congelés à



Carte 1. Situation des points d'entrée et de sortie par pays/territoire/zone en raison des restrictions de voyage (au 19 avril 2020).

Source : Committee for the Coordination of Statistical Activities.

bord des senneurs de l'UE, produit qui n'est pas directement consommable et doit passer par un processus d'appertisation (Codex Alimentarius). Une solution serait de conditionner rapidement ce poisson en conserves et de stocker dans les espaces froids ainsi libérés du poisson fraîchement pêché par les pêcheurs artisanaux.

Une autre mesure, encore plus satisfaisante dans les pays ne disposant pas de telles infrastructures, consisterait à créer des stocks de poissons transformés traditionnellement, de préférence par séchage et salage. Les petits pélagiques ainsi transformés ont une durée de conservation de plusieurs

mois sans perte de leur valeur nutritionnelle et leur stockage ne nécessite pas de source d'énergie, mais simplement des infrastructures de type hangar ombragées et ventilées. La constitution de telles réserves permettrait d'assurer du travail à de nombreuses femmes. Enfin, l'avantage paraît encore plus évident pour les pays enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger) qui ont tendance à préférer ce type de produit au poisson congelé.

## Les répercussions sur les entreprises, l'emploi et les revenus

### Secteur formel

Le secteur de la pêche industrielle est composé de quelques dizaines d'armements, y compris les flottilles étrangères (Chine, Russie, UE) qui emploient peu, voire pas du tout, de marins africains. L'arrêt volontaire de l'activité de certains segments de flotte, notamment au Maroc et en Mauritanie, a donc eu un impact limité. Qui plus est, des mesures sont envisagées pour compenser les périodes de chômage technique quand elles ne coïncident pas avec les périodes de repos biologique des ressources.

Dans les industries de transformation, le nombre d'emplois atteint plusieurs milliers, presque exclusivement occupés par des femmes. Le caractère formel de ces emplois n'empêche pas une certaine précarité lorsque l'approvisionnement est saisonnier et n'est pas compensé par des

importations de matières premières. Le maintien de l'activité des unités industrielles au Maroc s'est d'abord fait dans des conditions normales. Cependant, les autorités sanitaires ont rapidement constaté que les grandes unités industrielles généraient 90% des nouveaux cas d'infection au Covid-19 (notamment la conserverie d'anchois à Larache considérée comme un cluster essentiel de la pandémie durant le mois d'avril). Les opérateurs économiques, en partenariat avec les autorités sanitaires, ont donc pris des mesures radicales pour réduire le nombre de femmes travaillant simultanément dans ces usines, afin de permettre un espacement conforme aux règles de distanciation en vigueur. Cette mesure est extrêmement difficile à mettre en œuvre car les infrastructures et les postes de travail n'ont pas été conçus pour une telle adaptation. Des études ont été engagées afin de permettre de modifier les espaces de travail si la crise perdure ou en cas de future crise sanitaire.

### Très petites entreprises et secteur informel

Au contraire de la pêche industrielle, la petite pêche artisanale et côtière est constituée d'un tissu complexe d'entreprises formelles (armements composés de dizaines, voire de centaines de pirogues) et de milliers d'entreprises informelles, de type individuel ou familial. Le secteur informel domine notamment au Sénégal où le ralentissement de l'activité est particulièrement sensible, avec des immobilisations d'équipages pouvant impliquer l'arrêt de dizaines de milliers d'emplois. Ce secteur est



ainsi en très forte diminution en raison du manque de poisson débarqué, des difficultés de commercialisation et des problèmes de stockage des produits. En l'absence de mesures concrètes concernant leur domaine d'activité, certaines femmes ont été contraintes de recourir aux caisses de solidarité de leurs associations pour subvenir aux besoins élémentaires de leurs familles.

### Mesures de soutien aux entreprises et à l'emploi

Les pays ont jusqu'à présent pris des dispositions très différentes concernant le soutien aux entreprises du secteur de la pêche. En Mauritanie, l'État prendra en charge jusqu'à la fin de l'année toutes les taxes appliquées aux chefs de ménage qui travaillent dans le secteur de la pêche artisanale. En outre, le Gouvernement a sollicité des institutions publiques et des armateurs à la pêche une contribution volontaire pour alimenter le Fonds national de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus. La contribution du secteur privé se fera en nature pour constituer un stock de 10 000 tonnes de poisson congelé et mettre à disposition 10 000 tonnes supplémentaires qui seront distribuées par la Société nationale de distribution du poisson aux ménages en difficulté dans tout le pays.

Au Maroc, l'État s'est engagé à apporter un soutien financier aux armements, aux pêcheurs artisans, aux entreprises de transformation ainsi qu'aux acteurs

en outre caractérisé par la très grande mobilité des pêcheurs résidant loin des sites de pêche ou de débarquement ou opérant régulièrement dans des pays voisins, ce qui rend difficile l'estimation des impacts à court terme sur l'emploi et les revenus. Pour les propriétaires, ce ralentissement introduit également des risques quant à l'amortissement et l'entretien des outils de production (embarcations et engins de pêche). Toutefois, ces entreprises sont assez souvent organisées en associations ou en coopératives, qui peuvent constituer des relais auprès des administrations pour obtenir et distribuer les aides publiques destinées aux opérateurs économiques du secteur informel, lorsqu'elles existent et sont disponibles.

Le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits à petite échelle est encore plus marqué par le caractère informel. Au Sénégal, les revenus de milliers de femmes sont

du secteur informel.

Au Sénégal, les mesures concernant le secteur ne sont pas encore en place, mais elles devraient permettre de compenser les pertes de revenus pour les familles totalement dépendantes de la pêche, à travers le versement d'allocations financières, voire de kits alimentaires, à l'instar de la Côte d'Ivoire.

Aux Seychelles, les mesures d'achat de poisson et de subvention aux intrants visent à permettre aux pêcheurs et aux PME de transformation de continuer à produire en dépit de la chute de la demande. Le Gouvernement n'envisage d'aides financières directes que pour certains acteurs particulièrement fragiles.

### La dimension macroéconomique

#### Contribution du secteur au PIB

La part de la pêche dans le calcul du PIB soulève de nombreux problèmes méthodologiques. Son mode de calcul diffère fortement selon les pays et les institutions, selon que l'ensemble des segments des chaînes de valeurs sont pris en compte ou non, ou que toutes les formes de valeur ajoutée sont intégrées ou non. Toutefois, on peut considérer sur la base de plusieurs sources récentes, notamment des rapports de la Commission européenne, une contribution de la pêche au PIB variant entre 2 % (Maroc et Sénégal) et 4,5 % (Mauritanie). La situation des Seychelles est sans commune

mesure avec une contribution de 27%.

Malgré un ralentissement sensible de certains segments d'activité dans la pêche, on peut estimer que le secteur ne contribuera pas fortement à la contraction de cet indicateur dans les pays étudiés, alors que les effets sur les recettes d'exportation seront bien plus importants.

#### Recettes d'exportation

Au Sénégal, où la part des produits de la pêche représente 16 % en valeur des exportations totales, le manque à gagner pourrait dépasser 100 millions d'euros même si les exportations reprenaient d'ici le début du troisième trimestre.

En Mauritanie, la Société mauritanienne de commercialisation du poisson (SMCP), qui gère les exportations, annonce un manque à gagner de l'ordre de 17 millions de dollars américains sur les mois de mars et avril, notamment à cause de l'arrêt des exportations de poulpe et de poisson blanc. Paradoxalement, en raison de la forte demande chinoise, ce sont les exportations de farines de poisson (produit non alimentaire) qui permettraient de maintenir un haut niveau de recettes.

Aux Seychelles, le manque à gagner sera important pour les acteurs de la pêche artisanale mais, au niveau national, la part des exportations de conserve de thon maintiendra la balance commerciale à son niveau d'avant la crise.

Au Maroc, la situation n'est pas encore

établie quantitativement, avec des exportations en légère baisse pour les conserves, mais un ralentissement plus marqué pour les produits congelés et frais vers l'UE.

### Effets sur les prix à la consommation

De nombreux pays ont vu leurs systèmes de suivi d'indicateurs statistiques perturbés par la crise, notamment les systèmes de collecte des prix à la consommation qui nécessitent souvent une présence physique sur les marchés et lieux de consommation directe. Toutefois, d'une façon générale, la fermeture des lieux de restauration et l'arrêt de l'activité touristique ont entraîné une baisse de la demande et une chute des prix. Des disparités existent cependant en fonction des produits et d'autres effets indirects.

Au Maroc, la baisse des prix reste très faible pour les produits de consommation courante qui sont dominés par la sardine. En outre, la demande est repartie à la hausse avec le début du mois de Ramadan mi-avril, dans le cadre d'une inflation maîtrisée pour tous les produits alimentaires.

En Mauritanie, la consommation de poisson reste secondaire dans l'alimentation (à peine 3% des protéines proviennent du poisson). Toutefois, le fait que les produits habituellement destinés à l'exportation aient pu se retrouver en quantité importante sur le marché local a pu légèrement fléchir les prix vers le bas.

Aux Seychelles, la baisse de la

demande pour le tourisme a conduit l'État à prendre des mesures pour diminuer les charges de production des pêcheurs artisans et maintenir les prix à un niveau décent, bien qu'inférieur à la situation d'avant la crise.

À Dakar, au Sénégal, le prix de la sardinelle, base de l'alimentation de très nombreux ménages, a atteint certains jours plus de 300 FCFA l'unité, soit près du double du prix avant la crise. Cet indicateur révèle donc une réelle baisse de production et des problèmes d'approvisionnement, et une source d'inflation inquiétante puisque le poisson constitue 10 % des sources de protéines en moyenne.

Dans d'autres pays fortement importateurs de poisson, la situation varie considérablement. Au Cameroun, la suspension des importations de tilapia élevé en Chine a conduit à une pénurie de poisson et à une brusque augmentation des prix. Au Kenya, la même mesure a provoqué un report de la demande sur les produits locaux et une nette amélioration des revenus des pêcheurs artisans.

### Conséquences sur les ressources halieutiques et leur environnement

#### Limites des effets de courte durée

Entre le 1er janvier et le 28 avril 2020, Global Fishing Watch a enregistré une baisse globale (par rapport à la



même période en 2019) de l'activité des navires équipés du système automatique d'identification, c'est-à-dire les navires de plus de 24 mètres: 50 % en Europe du Sud et 20 % en Chine. Toutefois, l'ONG souligne que l'arrêt de la pêche pour le Nouvel An est une tradition en Chine et que la reprise a été très rapide après la fin du confinement, comme c'est le cas également dans les pays de l'UE.

Les effets de la crise liée à la pandémie de Covid-19 sont importants en termes d'emploi, de revenus et d'échanges commerciaux, mais qu'en est-il des effets sur les ressources halieutiques ? Un ralentissement de l'activité de pêche pendant quelques mois est similaire à une période de

repos biologique, telle qu'il en existe depuis très longtemps, notamment en Afrique de l'Ouest. Généralement, ces périodes ont pour but de protéger une ressource pendant une période critique de son cycle vital, généralement la reproduction, afin d'accroître le niveau de recrutement des juvéniles. Dans certains cas, les fermetures temporaires peuvent avoir une raison économique, lorsqu'il s'agit de limiter l'approvisionnement de certaines chaînes de valeur afin de maintenir des prix élevés. Dans tous les cas, ces périodes sont déterminées en concertation avec les opérateurs économiques afin d'assurer leur adhésion et le respect des mesures.

Dans le cas de la présente crise, il est

intéressant de noter que les grandes phases de repos biologique pour la pêche démersale (et particulièrement celle du poulpe) démarrent traditionnellement au Maroc le 15 avril et en Mauritanie le 1er mai. Cette relative coïncidence des dates permet de penser que les impacts seront limités par rapport à une année normale, sans autre bénéfice pour les ressources qu'une légère diminution de la mortalité par pêche pendant cette période. Or, il est notoire que de tels effets sont rapidement compensés par une plus grande intensité de pêche lors de la reprise.

Les effets positifs sont également très différents selon les caractéristiques des ressources: les espèces faiblement résilientes à la pêche (en raison de leur longue durée de vie, d'une maturité tardive ou d'une faible fécondité) ne bénéficient que très peu d'une courte interruption de la pêche. Quant aux espèces plus résilientes (en raison de leur courte durée de vie ou de leur fécondité élevée), l'impact est extrêmement difficile à évaluer à l'avance car les processus de recrutement dépendent avant tout d'interactions plus ou moins bien comprises entre les conditions environnementales et l'état des ressources (cas des petits pélagiques, des céphalopodes ou des crevettes). Une diminution de la pression de pêche pendant un temps déterminé peut donc s'avérer bénéfique pour une fraction des ressources sans effet durable sur les rendements de la pêche au sortir de la crise et à moyen terme.

## EFFETS DE CRISES HISTORIQUES - LA PREMIÈRE ET LA SECONDE GUERRES MONDIALES

*Qu'en est-il lorsque la pêche est interrompue pendant une longue période? Les deux guerres mondiales ont entraîné une diminution considérable de la pêche pendant plusieurs années dans de vastes zones de l'Atlantique et du Pacifique, en raison de multiples facteurs (affectation des navires à des fonctions de combat ou d'escorte, blocus des ports, dissémination de mines marines, etc.). De tels événements ont duré assez longtemps pour permettre une véritable restauration des stocks de poissons (la surpêche concernait déjà plusieurs stocks de morues, de harengs et de sardines). Toutefois, les effets bénéfiques pour les ressources des deux crises mondiales ont été rapidement compensés par les développements technologiques qui ont été transposés aux navires de pêche et les ont rendus extrêmement performants (propulsion par moteur diesel, sonar acoustique, radar, etc.).*

### Effets sur les écosystèmes

À l'instar des ressources halieutiques proprement dites, les écosystèmes marins montrent une résilience plus ou moins grande à la pêche. Les écosystèmes les plus impactés sont bien entendu les fonds meubles chalutés (il est démontré que plusieurs années sont nécessaires pour effacer les effets du chalutage). D'autres

habitats pourraient bénéficier de la diminution de l'activité de pêche, comme les récifs coralliens aux Seychelles, ou indirectement les mangroves du Sénégal par diminution de leur exploitation pour le fumage du poisson consécutive à la baisse de production. Enfin, un impact considéré de plus en plus sérieusement dans la santé des écosystèmes est la pollution sonore. La communication sonore au sein de nombreuses espèces bénéficie certainement d'un ralentissement de la navigation en général, de l'activité de pêche en particulier.

Une conséquence inattendue de la pandémie de Covid-19 concerne les aires marines protégées (AMP). Les AMP sont souvent à l'origine des instruments de conservation mais elles sont de plus en plus intégrées dans l'ensemble des mesures de gestion des pêches, comme le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie, les AMP créées en 2004 au Sénégal et à partir de 2015 au Maroc. La surveillance de ces AMP, partagée entre les services de l'environnement et ceux des pêches, peut comprendre une participation communautaire (Sénégal). Comme pour la surveillance des pêches en général, les efforts consacrés à la surveillance des AMP ont pu connaître une certaine baisse, en moyens humains mais aussi financiers. Le cas des Seychelles est particulièrement intéressant car le fonctionnement des AMP y est en grande partie financé par les recettes du tourisme et, à l'instar de ce qui est observé dans les réserves naturelles terrestres, le manque à gagner résultant de l'arrêt du tourisme pourrait fortement

impacter la gestion des AMP. Malgré cela, les Seychelles ont décidé de créer de nouvelles réserves marines au mois d'avril, portant à 30 % de leur ZEE la surface ainsi protégée.

En Mauritanie, le Gouvernement a annoncé le 30 mars 2020 une nouvelle contribution de l'UE au Fonds fiduciaire pour le Banc d'Arguin et la biodiversité marine et côtière de 1,2 million d'euros, portant son capital à 32,6 millions d'euros dont 3,1 provenant de l'appui sectoriel de l'accord de pêche avec l'UE.

**Les dispositifs de suivi, de contrôle et de surveillance comprennent l'ensemble des activités en mer et à terre destinées à veiller à l'application des mesures techniques de la gestion des pêches.**

Le coût de la protection de la biodiversité marine est particulièrement élevé pour certains pays, car les AMP nécessitent des moyens de contrôle et surveillance accrus. La faiblesse de ces moyens pourrait conduire à une recrudescence de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans les AMP, avec des conséquences dramatiques sur les efforts de restauration des ressources halieutiques et de conservation de la biodiversité. Une augmentation de la pêche ciblée sur les espèces protégées, telles



que les raies et requins inscrits aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), est particulièrement à craindre, comme l'a montré la saisie début mai 2020 de 26 tonnes d'ailerons d'espèces de requins protégées à Taïwan, preuve que ce marché illégal n'est pas impacté par la pandémie de Covid-19.

## Les implications dans la mise en œuvre des politiques sectorielles

### Mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries

La plupart des pays africains (à l'exception de quelques pays moins avancés ou n'ayant pas de stratégie

sectorielle) disposent actuellement de plans d'aménagement des principales pêcheries. Ces plans d'aménagement sont définis sur la base des données scientifiques et selon des mécanismes impliquant l'administration et le secteur privé. Ces mécanismes souffrent en temps normal du manque de moyens pour tenir de façon régulière et en temps utile des réunions de validation des données scientifiques et les réunions de concertation sur les mesures de gestion. La crise du Covid-19 vient doublement pénaliser les efforts entrepris par les pays les plus avancés dans la bonne gestion des pêches, en empêchant la plupart des réunions de se tenir physiquement (car peu de moyens existent au niveau des institutions privées et de la société civile pour participer à des réunions virtuelles) et en privant les États des

moyens financiers indispensables pour mettre en œuvre ces mécanismes.

## Bases scientifiques de la gestion

La mise en œuvre des systèmes de suivi, généralement assurée par les institutions de recherche, est fortement pénalisée par les mesures de distanciation sociale, mais aussi par la réduction des budgets nationaux. En situation de crise, ces systèmes de collecte de données sont souvent considérés comme non prioritaires alors que, dans le secteur de la pêche en particulier, l'évaluation de l'état des ressources et de la pression de pêche (informations sur les captures, données sur l'effort de pêche) est indispensable à la gestion quotidienne (actualisation des quotas et des allocations de licences, application des mesures réglementaires, etc.).

*Les initiatives de gestion participative et les processus d'aménagement des pêches ont été déstabilisés et les concertations entre acteurs d'autant plus réduites que beaucoup ne disposent pas des moyens de participer à des réunions virtuelles.*

Les campagnes océanographiques, qui servent à l'évaluation directe des ressources halieutiques en lien avec les paramètres de l'environnement marin, sont un domaine où la coopération entre États est très avancée, notamment au niveau des organisations régionales de gestion

des pêches d'Afrique de l'Ouest, avec une tradition de mutualisation des moyens de recherche (navires dédiés) et des personnels scientifiques. Durant le pic de la pandémie, la plupart de ces campagnes ont été reportées ou, le plus souvent, annulées. C'est le cas en particulier des campagnes internationales du N/O Nansen, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui embarquent des équipes scientifiques de chaque pays concerné sur toute la façade atlantique du continent. Les échanges d'équipes scientifiques, normalement effectués dans plusieurs ports d'Afrique de l'Ouest, ont bien sûr été rendus impossibles dans le contexte de la crise. Or, ces campagnes sont programmées à des périodes fixes et leur décalage dans le temps ne permet pas d'obtenir des données consistantes. Finalement, les lacunes introduites dans les séries temporelles de données sur la ressource et sur l'environnement sont un préjudice important pour tous les pays qui cherchent depuis des années à bâtir des politiques de pêche fondées sur la rigueur scientifique.

## Mesures de suivi, contrôle et surveillance des pêches

Les dispositifs de suivi, de contrôle et de surveillance comprennent l'ensemble des activités en mer et à terre destinées à veiller à l'application des mesures techniques de la gestion des pêches : contrôle des périodes et des zones de fermeture de la pêche, respect des limitations de capture dans le cas de gestion par quotas, respect des spécifications

des engins de pêche (maillage, longueur) et des tailles de capture, enregistrement des rejets et des prises accessoires, etc. Elles incluent également les mesures de contrôle sanitaire, y compris les conditions de manutention des produits de la pêche à bord, lors des débarquements et dans les sites de transformation et de commercialisation. Autant d'activités qui sont assurées par des agents spécialisés comprenant des observateurs scientifiques embarqués sur les navires de pêche industrielle, des équipages et des contrôleurs à bord des navires de surveillance, ainsi que des inspecteurs à terre dans les différents points de débarquement. La mise en œuvre de ces dispositifs nécessite beaucoup d'interactions entre ces agents, d'une part, et les équipages et opérateurs à terre, d'autre part.



Les contraintes imposées par les mesures de distanciation sociale ont fortement entravé ces activités,

avec un risque d'augmentation des infractions aux réglementations. Ainsi, que ce soit en Mauritanie ou aux Seychelles, aucun observateur n'a été embarqué à bord des navires de pêche industrielle depuis le début de la crise. En ce qui concerne les inspections de navires et des captures, seule la Mauritanie a établi très tôt (début mars) une série de procédures adaptées afin de protéger la santé des contrôleurs (observation stricte de la distanciation sociale, port du masque et nettoyage des équipements de contrôle). Au Maroc et surtout aux Seychelles, les procédures ont également été adaptées afin de limiter les interactions entre les agents de surveillance et les équipages des bateaux.

Face à ces difficultés, des dispositifs de surveillance à distance, au moyen de caméras embarquées et de drones, sont déjà opérationnels dans plusieurs pays. Il conviendrait de profiter de la crise pour tester leur applicabilité en Afrique.

Plusieurs ONG (dont CAPE-CFFA) ont fait part de leurs inquiétudes concernant la tentation de certains pays de réduire leurs efforts en matière de contrôle et surveillance pour faciliter le travail des opérateurs économiques du secteur de la pêche. Au même titre que les directives de l'Organisation mondiale du commerce concernant les restrictions des échanges internationaux, il conviendrait que les pays arbitrent dans le plus grand respect de l'intérêt commun, en assurant la sécurité des activités actuelles sans mettre en

danger la disponibilité des ressources naturelles pour la période post-crise.

## Les répercussions sur la bonne gouvernance des pêches

Il est fort à craindre que, face au choc induit par la pandémie de Covid-19, de nombreux dirigeants politiques et responsables administratifs, comme les organisations communautaires et la société civile en général, voient leur attention détournée d'autres questions majeures d'ordre politique, social, économique et environnemental, notamment de la gouvernance des ressources naturelles et de la pêche en particulier. Cette crise pourrait fortement perturber le fonctionnement des institutions à tous les niveaux, par exemple lorsque les comités de gestion et les associations de pêcheurs sont concentrés sur des objectifs immédiats d'entraide et d'assistance à leurs membres, deviennent des relais dans les campagnes d'information sur la maladie, voire dans la distribution de matériel de protection. Cette situation favorise un affaiblissement, voire un abandon temporaire, de la participation à la gestion des ressources.

Par ailleurs, certaines réformes sont mises en suspens tandis que de nombreuses décisions sont prises dans l'urgence, sans concertation et sans respecter les principes de redevabilité, de transparence et d'éthique, avec une augmentation du risque de corruption.

Enfin, l'implication de la société

civile pour assurer une veille sur la gouvernance des ressources naturelles est capitale en période de crise lorsque les citoyens manquent de vigilance et sont accaparés par les informations des médias et des réseaux sociaux. Or, depuis le début de la crise sanitaire, la plupart des réunions formelles ont été annulées ou remplacées par des réunions virtuelles ; les visites de terrain et les collectes de données statistiques ont été suspendues ; les initiatives de gestion participative et les processus d'aménagement des pêches ont été déstabilisés et les concertations entre acteurs d'autant plus réduites que beaucoup ne disposent pas des moyens de participer à des réunions virtuelles.



Là encore, la situation est très différente d'un pays à l'autre sans que

l'on puisse à ce jour tirer de conclusion définitive sur ces questions de gouvernance.

### **Accords de pêche et octroi de licences**

Au Sénégal, une Commission d'octroi des licences de pêche industrielle est établie depuis 2016 afin de déterminer chaque année le nombre de navires dans chaque catégorie qui sera autorisé à pêcher. Cette commission regroupe l'administration des pêches et des organisations professionnelles du secteur. La réunion formelle qui devait se tenir début avril 2020 a été remplacée par des échanges de correspondances et de documents électroniques. Selon certains acteurs, les étapes du processus n'étaient pas respectées et le temps imparti ne permettait pas un examen rigoureux des dossiers de demande de licences. Cette situation a entraîné une série de réactions extrêmement virulentes entre les acteurs, parfois relayées dans la presse. Ce cas particulier illustre la difficulté à substituer un mode de fonctionnement « naturel » par un mode « virtuel », mais révèle également la capacité des organisations de la société civile à maintenir une veille sur les processus de gouvernance et de gestion des ressources naturelles.

En Mauritanie, alors que le protocole de l'accord de pêche avec l'UE était arrivé à expiration en novembre 2019, les négociations se sont poursuivies pendant le premier trimestre 2020. Cet accord est le plus important au monde en termes financiers, avec un paiement de 60 millions d'euros par an pour l'accès de 58 navires européens

aux ressources mauritaniennes. Les organisations de la pêche artisanale mauritaniennes ont été particulièrement actives pour faire remonter au niveau des négociateurs leurs revendications qui concernent pratiquement tous les aspects de l'accord (zones de pêche, répartition des quotas, formation et soutien au secteur). Considérant le bien-fondé de ces revendications et la nécessité de revoir en profondeur le contenu du futur accord, les parties ont jugé préférable de prolonger d'une année le protocole antérieur (Parlement européen, 15 mai 2020).

**Fait remarquable, la Mauritanie et les Seychelles ont toutes deux lancé en mai 2020 un appel d'offres pour le recrutement des cabinets chargés de la compilation de leur premier rapport national.**

Parallèlement, la crise n'a pas empêché le démarrage de l'enquête de l'Inspection générale d'État de Mauritanie sur l'octroi de quotas de pêche au poulpe, sur la base d'indices de complaisance en faveur de sociétés mixtes sino-mauritaniennes. Cette enquête pourrait permettre à la Mauritanie de satisfaire aux exigences de l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI) (voir « Les initiatives de transparence dans le secteur des pêches » ci-dessous) en matière de propriété effective (beneficial ownership) des navires et autorisations de pêche.

Aux Seychelles, le renouvellement de l'accord de pêche avec l'UE, expiré en janvier, fait également l'objet de pression des pêcheurs artisans concernant la gestion de la pêche du thon, conduisant à une suspension temporaire (depuis mars 2020) des possibilités de pêche des navires européens dans les eaux seychelloises, même si ceux-ci continuent de débarquer aux Seychelles les thons capturés dans d'autres zones de l'océan Indien.

### **Les initiatives de transparence dans le secteur des pêches**

Dans le contexte singulier de la crise actuelle, des efforts doivent être déployés pour assurer une plus grande transparence dans le secteur des pêches, car la bonne gestion des ressources halieutiques permettra à ce secteur de contribuer à un recouvrement plus rapide après la fin de la pandémie de Covid-19, en termes de sécurité alimentaire, d'emplois et de revenus de populations fragiles. Or, il est reconnu que le défi majeur de la transparence dans le secteur de la pêche est la difficulté d'accès à l'information.

C'est ce défi qu'essaie de relever la FiTI, un mécanisme qui satisfait les besoins de transparence et de participation dans le secteur de la pêche. La FiTI se présente comme un code de bonne conduite permettant à un pays d'être en conformité avec un ensemble de normes touchant l'ensemble des composantes du secteur de la pêche, en associant l'État, les opérateurs du secteur de

la pêche et la société civile, ainsi que les partenaires au développement en tant qu'observateurs. Elle repose sur la publication de l'ensemble de la législation nationale, de toutes les autorisations de pêche et de l'ensemble des données statistiques disponibles. À ce jour, la Mauritanie (depuis décembre 2018) et les Seychelles (depuis le 3 avril 2020) sont les seuls pays à avoir franchi toutes les étapes préalables au titre de pays candidats.

Fait remarquable, la Mauritanie et les Seychelles ont toutes deux lancé en mai 2020 un appel d'offres pour le recrutement des cabinets chargés de la compilation de leur premier rapport national, étape qui leur permettra de devenir les premiers pays conformes à la FiTI depuis l'adoption de la norme en 2017. Toutefois, les difficultés que rencontrent les acteurs en cette période de crise pourraient entraver ce travail, notamment en raison des difficultés pour organiser les rencontres entre acteurs et valider les informations.

### **Coopération régionale dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)**

La diminution des contrôles et l'affaiblissement des dispositifs de surveillance, conjugués au manque d'information provenant des opérateurs en mer, pourraient conduire à une intensification de la pêche INN. Plusieurs analyses ont montré que la pêche INN avait fortement sévi durant les crises (Ebola, guerres civiles) qu'ont traversées les pays tels que la

Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia et la Sierra Leone.

La pêche INN n'est pas seulement le fait de navires étrangers, bien qu'un nombre croissant de navires de pêche INN soient basés dans des zones de moindre droit, comme la zone de gestion conjointe entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, les confins des ZEE de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone, ou les eaux des États non reconnus au niveau international comme le Somaliland. La pêche INN est aussi le fait de navires arborant le pavillon d'États côtiers qui se livrent à des pratiques illicites dans les territoires voisins, ou procèdent à des transbordements en mer de captures non déclarées par d'autres flottilles. Ces pratiques sont extrêmement difficiles à détecter et à empêcher par des États disposant de moyens très limités, tant humains que techniques et financiers (comme on l'a vu au Ghana récemment). En outre, la surveillance est effectuée essentiellement au niveau des eaux territoriales (12 mn) et très peu à l'échelle des ZEE.

C'est pourquoi les efforts de lutte contre la pêche INN sont coordonnés au niveau régional dans le cadre du Protocole de Lomé (2016), avec des bases réparties en Afrique de l'Ouest, du Centre et dans l'océan Indien. Cette coordination régionale reste limitée à un partage restreint d'informations et à des opérations ponctuelles mixtes (moyens navals, aériens et terrestres) et conjointes, impliquant les services de surveillance des pêches mais

également les forces navales et aériennes des pays membres.

Depuis le début de la crise du Covid-19, une seule organisation régionale de coopération halieutique, la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (golfe de Guinée) s'est mobilisée pour fournir des moyens à ses États membres dans leur lutte contre la pêche INN.

Pourtant, au-delà même de la pêche INN, c'est toute la question de la sécurité et de la sûreté en mer qui est en jeu. Le cabinet de conseil en sécurité maritime britannique Dryad Global estimait, le 26 mars 2020, que la lutte contre le Covid-19 pourrait affaiblir très fortement les systèmes de défense maritime en Afrique subsaharienne si l'épidémie devenait une priorité absolue dans certains États, car les efforts visant à atténuer la criminalité maritime en Afrique de l'Ouest seraient probablement négligés. Force est de constater que les actes de piraterie ont connu une augmentation considérable depuis le début de la crise puisqu'au 30 avril 2020, on enregistrait déjà 53 enlèvements de marins dans le golfe de Guinée, soit en quatre mois la moitié des cas répertoriés sur toute l'année 2019 (111 cas sur 360 au niveau mondial). Pour la première fois également dans la région, des navires de pêche ont fait l'objet d'actes de piraterie (enlèvement de six marins sur des chalutiers au Gabon début mai) alors que ce sont d'ordinaire les pétroliers et cargos qui sont la cible des attaques.

## Les implications sur le genre

Bien que la pandémie de Covid-19 affecte tout le monde, les femmes sont souvent touchées de manière disproportionnée en raison de leur situation relativement défavorisée, de leurs obligations et responsabilités sociales distinctes. Qui plus est, les femmes jouent un rôle essentiel de premières intervenantes, assurant le bien-être de leurs familles et de leurs communautés. La pêche artisanale représente plus de la moitié des captures de poissons dans les pays en voie de développement. Elle emploie 90 % des pêcheurs et des travailleurs de la pêche dans le monde, dont près de la moitié sont des femmes. Les conséquences du Covid-19 ne sont pas les mêmes selon le genre, notamment du fait de la contribution particulière des femmes dans le secteur de la pêche et de leurs interactions en première ligne avec les communautés. La division du travail entre les sexes est relativement prononcée dans le secteur, les femmes assurant principalement l'ensemble des activités post-capture, notamment celles de la transformation artisanale et le micro-mareyage, ainsi qu'une part importante de la commercialisation en gros et en détail des produits, y compris à l'échelle régionale.

Les conditions de travail dans les unités industrielles tout comme en milieu artisanal sont susceptibles de porter atteinte à leur santé (blessures provoquées par le nettoyage et les opérations d'éviscération, exposition prolongée à une intense chaleur et à la fumée dans les sites de fumage,

postures de travail inconfortables). Or, si ces activités essentielles procurent emplois et revenus à des dizaines de milliers de femmes, leur rémunération dépend directement du rendement individuel de chacune. Ainsi, la diminution des activités de pêche contraint au chômage partiel ou total la plupart de ces femmes, créant une grave précarité économique et sociale. Le confinement et les restrictions de déplacement ont particulièrement affecté les femmes dont les revenus journaliers dépendent de la vente de poissons frais et transformés. Ces revenus sont en majeure partie utilisés pour les besoins du ménage, notamment les charges d'alimentation, de santé et d'éducation des enfants. La présente crise risque donc d'exacerber la vulnérabilité des ménages et en particulier des femmes chefs de ménage.

**La pandémie de Covid-19 vient donc rappeler à quel point l'hygiène est vitale et combien il est urgent d'améliorer à long terme les conditions d'hygiène et de travail des hommes et des femmes dans tous les segments de la pêche artisanale.**

En outre, des mesures de prévention telles que le lavage des mains, le nettoyage régulier et la désinfection des sites et instruments de travail sont fondamentales pour ralentir la pandémie. Or, ces mesures essentielles nécessitent un accès à l'eau, des installations sanitaires adéquates et

la disponibilité de kits de prévention. Cela s'applique à tous les segments de la chaîne de valeur (nettoyage du poisson, désinfection des équipements et des lieux de travail, glaçage des produits, conditionnement pour le transport, etc.). Il s'agit donc d'un véritable défi dans de nombreuses communautés de pêche artisanale, particulièrement pour les femmes qui effectuent le plus souvent la collecte d'eau.

La pandémie de Covid-19 vient donc rappeler à quel point l'hygiène est vitale et combien il est urgent d'améliorer à long terme les conditions d'hygiène et de travail des hommes et des femmes dans tous les segments de la pêche artisanale.

## Conclusion

Cette note non exhaustive ne fait que confirmer que les restrictions qui pèsent sur la circulation des personnes et des biens, la suspension du trafic aérien, la fermeture des frontières terrestres et des ports, celle des marchés et des lieux de restauration publics, causent des dommages significatifs au secteur de la pêche qui repose sur une très grande mobilité des acteurs et opérateurs économiques, à l'échelle nationale, régionale et internationale. Ces dommages, immédiats sur le plan économique et social, peuvent également affecter la sécurité alimentaire et nutritionnelle à court terme et contribuer à plus long terme au choc négatif induit par la pandémie sur la croissance

économique. Même si les effets sur la ressource sont peu importants, le secteur de la pêche reste soumis aux impacts indirects de la pandémie tout au long de la chaîne de valeur.

Toutefois, tous les pays ne sont pas impactés de la même façon. L'analyse des faits survenus durant les trois premiers mois de la pandémie (de début mars à mi-mai 2020), dans un échantillon de pays fortement dépendants du secteur de la pêche, montre que des réponses adéquates peuvent être apportées par l'ensemble des acteurs, depuis les décideurs politiques jusqu'aux organisations socioprofessionnelles. Dans un premier temps, ces réponses semblent indépendantes de l'intensité de la propagation du Covid-19, mais paraissent plutôt refléter le niveau de bonne gouvernance générale et le niveau relatif de richesse des pays considérés.

Ainsi, le Maroc, qui fait partie des quatre pays les plus touchés par le Covid-19 en Afrique, a dès le 21 mars 2020 établi une liste officielle des secteurs d'activité essentiels ne devant pas subir d'interruption, comprenant la pêche au même titre que les services de santé. La même chose peut être observée aux Seychelles où les déclarations officielles soulignent le caractère vital de la pêche pour l'économie nationale et où le commissaire à la santé publique indiquait le 7 mai 2020 que le secteur de la pêche restait, deux mois après le début de la pandémie, le seul pilier intact de l'économie capable de générer des revenus. En Mauritanie, des mesures ont été prises assez vite,

mais il s'agissait avant tout d'adapter les mesures générales (distanciation sociale, hygiène) à certains segments ou catégories d'acteurs de la pêche. Ainsi, c'est l'Autorité de la zone franche de Nouadhibou et non pas l'État qui a lancé dès le 24 mars une campagne de sensibilisation sur la lutte contre la pandémie de Covid-19 dans les ports. Ce n'est qu'au mois de mai 2020 que la Mauritanie a indiqué dans son Plan multisectoriel de riposte au Covid-19 que le secteur des pêches faisait partie des activités économiques prioritaires. Quant au Sénégal, le Gouvernement a promis des « mesures spécifiques » qui « bénéficieront aux secteurs les plus affectés », sans citer expressément le secteur de la pêche.

Le secteur de la pêche, qui subit déjà des pressions anthropiques marquées (surcapacité, dégradation environnementale, pêche INN), pourrait être compromis par les nombreux défis de gouvernance politique, sécuritaire et économique auxquels seront davantage confrontés les pays africains durant et après la crise. Il est impératif que les gouvernements travaillent à la mise en place des moyens qui pourront venir en aide au secteur et que les acteurs (État, secteur privé, société civile) se mobilisent à la hauteur de l'enjeu dans un cadre de gouvernance plus propice pour obtenir, à terme, de meilleurs résultats.



## Synthèse des bonnes pratiques



Des mesures souvent drastiques ont été mises en place dans les pays pour freiner la propagation du Covid-19. Une synthèse de ces mesures figure dans le tableau 1. On observe qu'assez peu de mesures concernent spécifiquement le secteur de la pêche. Toutefois, lorsque de telles mesures existent, on peut les assimiler à des bonnes pratiques qui ont permis au secteur de fonctionner normalement, au moins temporairement.

### **Adaptation des mesures barrières contre la propagation de la pandémie sur les lieux de production**

- i. Limitation des contacts entre les équipages et les personnes à terre, impliquant des opérations complexes pour assurer la relève des équipages (Seychelles, Mauritanie) et des interventions spécifiques pour éviter la contamination des équipages sains (Maroc) et le retour prématuré des équipages dans leurs foyers (Mauritanie).
- ii. Mesures de distanciation sociale à bord des navires de pêche mises en place plus ou moins rapidement avec des effets indirects sur l'effectif des équipages et un ralentissement de l'activité.
- iii. Tentatives de réduire la promiscuité dans les sites de débarquement de la pêche artisanale avec des difficultés particulières en raison de la nature des opérations, de la multiplicité des acteurs (portage, nettoyage, écaillage, etc.) et du manque d'infrastructures adaptées (absence de mécanisation des opérations, impossibilité du port du masque dans de nombreuses situations, manque d'accès à l'eau).
- iv. Pour le moment, aucun foyer d'infection n'a été rapporté dans les sites de transformation traditionnelle, malgré la promiscuité et l'absence critique d'accès à l'eau pour les femmes sur les aires de séchage et de fumage. Des précautions doivent être prises – et des leçons tirées – concernant les mesures d'hygiène et de contrôle sur les sites industriels à la suite d'au moins deux incidents majeurs survenus dans des conserveries (Maroc, Ghana) qui se sont avérées être des foyers de contagion.

### **Atténuation des effets des mesures de restriction des déplacements sur le commerce et la sécurité alimentaire**

- i. Nombreux cas recensés de difficultés liées au couvre-feu, à la fermeture des

frontières et à l'isolement des régions et des villes principales (Sénégal, Mauritanie, Guinée), occasionnant des pertes de produits. Quelques pays (Maroc, Mauritanie) ont facilité le passage des frontières aux marchandises, en particulier alimentaires, dont le poisson.

- ii. Création de stocks de poisson en Mauritanie en vue de porter une assistance alimentaire aux ménages les plus fragiles, et répartition de stocks de poisson dans plus de cent sites de distribution à travers le pays.

### **Mesures de soutien aux producteurs**

- i. Mauritanie : prise en charge par l'État, pour le reste de l'année, de toutes les taxes appliquées aux chefs de ménage qui travaillent dans le secteur de la pêche artisanale.
- ii. Maroc : soutien financier aux armements, pêcheurs artisans, entreprises de valorisation et aux acteurs du secteur informel.
- iii. Seychelles : achat de poissons et subvention aux intrants.

### **Mesures concernant la gestion des pêches**

- i. Au Maroc, application des mesures sanitaires sans modification des mesures de conservation des ressources (arrêt biologique).
- ii. Interrogations sur le report du repos biologique en Mauritanie concernant la pêche artisanale. La mesure visant à retarder et éventuellement étaler dans le temps le retour des marins dans leurs foyers a entraîné un report d'au moins deux semaines de l'arrêt biologique. Les conséquences sur la ressource et sur les rendements de la pêche devront être évaluées.
- iii. Création de nouvelles AMP aux Seychelles.

### **Initiatives de coopération entre secteurs public et privé, implication de la société civile et des organisations socioprofessionnelles dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le Covid-19**

- i. Contribution des armateurs de pêche à la constitution de stocks de poisson en Mauritanie.
- ii. Des comités de gestion des pêches se sont convertis en comité de sensibilisation (port de pêche de San-Pedro en Côte d'Ivoire).

### **Gouvernance des pêches**

- i. Poursuite des initiatives de transparence en Mauritanie.
- ii. Poursuite du débat contradictoire en Mauritanie et au Sénégal sur les pratiques d'attribution des licences et quotas de pêche, mise à disposition des moyens de communication adéquats aux différentes parties prenantes, y compris les organisations professionnelles, les groupements communautaires et les médias.

Tableau 1. Mesures prises dans les pays étudiés en relation avec la pandémie de Covid-19

| Mesures  | Sénégal    | Maroc      | Mauritanie | Seychelles |
|--|------------|------------|------------|------------|
| <b>Distanciation sociale</b>                                       |            |            |            |            |
| <b>Interdiction des rassemblements</b>                             | 14/03/2020 |            | 13/03/2020 | Oui        |
| Fermeture des écoles et universités                                | 14/03/2020 |            | 13/03/2020 | 16/03/2020 |
| <b>Confinement obligatoire</b>                                     |            | 20/03/2020 |            |            |
| <b>Port du masque obligatoire dans les lieux publics</b>           | 19/04/2020 | 07/04/2020 |            |            |
| <b>Fermeture des frontières</b>                                    | 20/03/2020 | 20/03/2020 | 13/03/2020 | Oui        |
| Quarantaine  |            |            | 13/03/2020 |            |
| <b>État d'urgence sanitaire</b>                                    | 23/03/2020 |            |            |            |
| <b>Couvre-feu</b>  | 23/03/2020 | Ramadan    | 13/03/2020 |            |
| <b>Fermeture des marchés</b>                                       | 23/03/2020 |            |            |            |
| <b>Isolement des capitales/restriction transports interurbains</b> |            |            | 29/03/2020 |            |
| Intensification de la campagne de sensibilisation                  |            |            |            |            |
| Production locale masques, gel hydroalcoolique, etc.               |            | Oui        |            |            |
| Stocks alimentaires (poisson)                                      |            |            | 20 000 t   |            |
| Distribution alimentaire   |            | Ramadan    | Oui        |            |
| <b>Fonds Covid-19</b>  |            | 3% PIB     | 60 M USD   |            |
| Soutien au secteur informel  |            | Oui        | Oui        | Oui        |

## Recommandations pour une réponse stratégique à la pandémie de Covid-19 et un recouvrement post-crise dans le secteur des pêches

Depuis le début de la pandémie de Covid-19 et face aux chocs économiques en perspective, plusieurs organisations internationales et partenaires au développement ont formulé des recommandations visant à prévenir une aggravation de la crise en termes de sécurité alimentaire et sanitaire, notamment des populations les plus démunies. La présente note s'appuie sur certaines de ces recommandations en se focalisant sur le secteur de la pêche et en tentant de les adapter au contexte spécifique des pays africains, tout en tenant compte des incertitudes concernant la période post-crise.

### Promouvoir les chaînes de valeur et soutenir les acteurs de la pêche dans leur ensemble

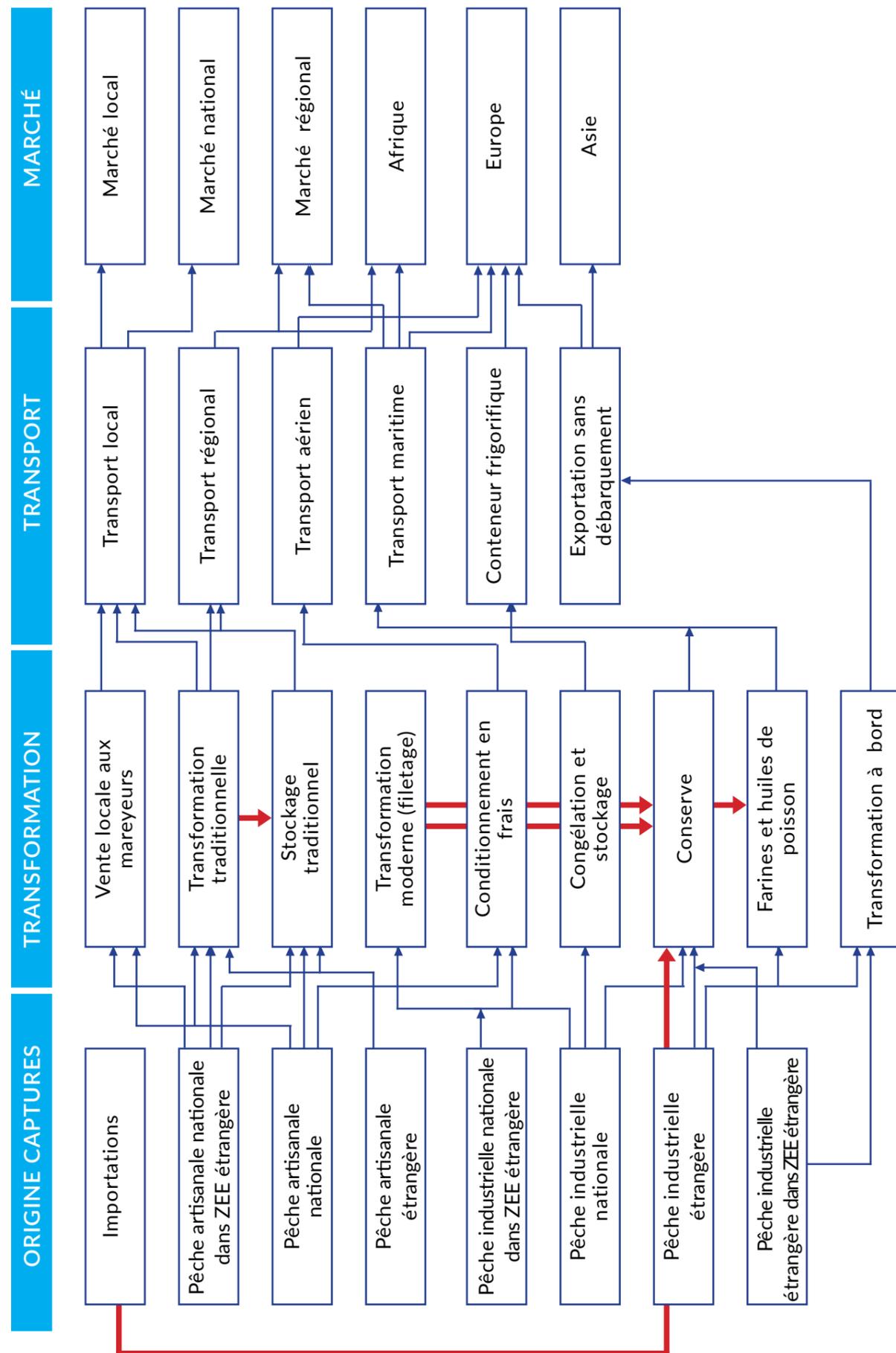
Les chaînes de valeur des produits de la pêche étant complexes et très diversifiées (Figure 1), il convient de bien identifier l'ensemble des étapes et des acteurs afin que les appuis soient cohérents et efficaces.

- i. Le soutien au secteur devrait s'adresser aux conditions de débarquement des produits de la pêche qui est le lieu de leur première vente. Les mesures de limitation de la propagation de la maladie devraient être adaptées aux conditions locales, et leur

mise en œuvre facilitée par le renforcement des équipements et services sur ces lieux de débarquement, l'accès à l'eau étant la priorité absolue.

- ii. La destination des produits de la pêche est déterminée par le marché mais dépend des opportunités offertes aux mareyeurs, qui sont majoritairement des femmes. Des facilités doivent leur être proposées afin de privilégier les circuits de commercialisation courts, permettant l'approvisionnement des marchés locaux ou nationaux en produits frais pour la consommation directe.
- iii. Le cas échéant, les pouvoirs publics devraient intervenir pour acheter une part de ces produits afin de les distribuer aux ménages les plus pauvres, ou en soutenant des prix bas, y compris lorsque la demande est en baisse à la suite d'une perte de pouvoir d'achat des consommateurs.
- iv. Les États devraient également envisager la création de stocks de produits frais, en fonction de la disponibilité et de la capacité des infrastructures de conservation (congélation).
- v. À défaut de demande locale suffisante ou de capacité de stockage en frais, la priorité devrait être donnée à l'approvisionnement des filières de transformation traditionnelle (séchage, salage, fumage) et au stockage de ces produits dans des conditions adéquates.
- vi. Parmi les filières de transformation moderne, celles permettant une

Figure 1. Illustration de la diversité des filières de pêche maritime



- vii. L'accès aux marchés d'exportation devrait être réservé aux produits non indispensables à la sécurité alimentaire nationale et/ou régionale, et lorsque ces exportations sont justifiées par des recettes financières importantes.
- viii. L'approvisionnement des usines de farines et huiles de poisson devrait être strictement réservé aux sous-produits et déchets des filières de transformation, et interdit aux produits directement consommables ou pouvant entrer dans une autre chaîne de valeur.
- ix. La nécessité d'améliorer l'égalité des genres dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche.
- x. Au-delà des besoins immédiats de leurs populations, les États devraient considérer comme prioritaires les échanges régionaux, dans le respect des principales de l'accord sur la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) qui insiste sur la préférence continentale.
- xi. Toutes les mesures devraient être prises pour faciliter le transport des produits de la pêche, frais et transformés, des zones de production vers les zones ou pays en déficit alimentaire, afin de limiter leurs importations de poisson en provenance d'autres régions du monde et nécessitant des paiements en devises.
- xii. Les produits de la pêche devraient bénéficier en priorité d'une garantie de libre circulation et d'une exemption totale de taxes, longue conservation sans froid (conserveries) sont également à privilégier.
- xiii. Cette libre circulation ne doit pas être synonyme d'absence de contrôle sanitaire. Des procédures claires doivent être appliquées systématiquement aux produits de la pêche sous toutes leurs formes, afin de garantir leur contribution effective à l'alimentation et à la bonne santé des consommateurs. Des normes de traçabilité devraient être progressivement introduites dans les filières de la pêche afin de renforcer le marché africain.
- xiv. Les États devraient urgemment prendre des mesures pour alléger les charges des producteurs, en annulant le paiement des taxes professionnelles et en garantissant les emprunts contractés par les armateurs, pêcheurs, mareyeuses et transformatrices de poisson.
- xv. Des facilités d'accès au crédit devraient également être mises en place pour permettre une reprise d'activité rapide, notamment pour financer le fonctionnement des filières (et non les investissements) comme les intrants de pêche (carburant, engins de pêche, glace) et l'accès aux produits pour les mareyeuses et transformatrices.
- xvi. Les besoins spécifiques des femmes dans le secteur doivent être correctement pris en compte pour leur permettre de s'engager dans la reprise économique dès lors qu'ils circulent au sein d'une communauté économique régionale, et en particulier d'un pays autosuffisant vers un pays qui ne l'est pas.

de manière efficace tout en subvenant aux besoins de leur famille.

### **Œuvrer en faveur d'une gestion durable des pêches**

La crise a engendré des dysfonctionnements dans la gestion de nombreux secteurs, la pêche n'étant pas épargnée. Il convient de prévenir une dégradation de la situation en encourageant les services publics à respecter les politiques sectorielles ou à les réviser dès que possible pour les rendre plus efficaces.

- i. Les États doivent s'engager à exercer les fonctions régaliennes qui leur incombent, notamment en renforçant les dispositifs de surveillance (observation embarquée, système de surveillance des navires) et de contrôle (inspections) en mer (pêche INN, transbordements) et à terre (mesures de l'État du port concernant la traçabilité des navires et de leur cargaison).
- ii. Le maintien des dispositifs de collecte de données statistiques, d'évaluation des ressources et de suivi environnemental est indispensable à la prise de décision éclairée sur les capacités de pêche et l'octroi des quotas et des licences de pêche.
- iii. Pour maintenir opérationnels les cadres de concertation entre acteurs, les États devraient investir dans les technologies de l'information et de la communication afin de garantir la participation de toutes les parties prenantes aux réunions

formelles concernant la gestion des pêches (validation des données scientifiques, comités d'attribution des autorisations de pêche, négociation des accords de pêche avec des pays tiers, etc.).

### **Élaborer et mettre en œuvre des politiques sectorielles durables**

Quelle que soit la durée de la crise, ses effets seront assez importants pour justifier une révision des politiques publiques en général et dans de nombreux secteurs. Les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles doivent dès à présent être évaluées sans complaisance afin de contribuer réellement aux impératifs de développement durable et inclusif dans les États africains.

- i. Les États devraient mieux prioriser les objectifs assignés au secteur des pêches et privilégier seulement un ou deux objectifs (emploi, sécurité alimentaire, recettes budgétaires) sachant qu'il n'est pas soutenable de vouloir tous les atteindre simultanément.
- ii. Selon les pays, la priorité devrait être donnée au secteur de la pêche à petite échelle, en déterminant objectivement la part des ressources halieutiques qui peuvent être concédées à d'autres segments dans le cadre d'accords de pêche équitables (cas notamment des pêcheries hauturières).
- iii. Les échanges de produits de la pêche devraient être évalués de façon à favoriser les filières



locales et régionales. Les échanges avec d'autres régions du monde devraient faire l'objet d'analyses approfondies sur le plan économique, social et environnemental et être renégociés dans le cadre d'accords équitables, ne pénalisant pas les producteurs nationaux.

- iv. Les politiques des pêches devraient intégrer obligatoirement les mesures de conservation et de restauration des ressources et des écosystèmes marins, en lien avec les objectifs de protection des écosystèmes marins et côtiers.
- v. D'une façon plus générale, le secteur de la pêche devrait être

pris en compte dans l'ensemble des politiques des États, qu'il s'agisse des politiques sociales (protection des droits des femmes et des familles, protection des travailleurs informels), du commerce ou de l'environnement.

- vi. Il est nécessaire que les États œuvrent pour une cohérence des politiques de pêche avec les autres politiques sectorielles.

### **Renforcer la bonne gouvernance des pêches**

*Il conviendrait de :*

- i. Reconnaître les communautés

- ou associations de pêcheurs, mareyeurs et transformateurs comme étant des opérateurs économiques essentiels (professionnalisation du secteur) en tant que producteurs d'aliments riches en éléments nutritifs essentiels.
- ii. Renforcer les capacités des acteurs par des formations leur permettant d'exercer leurs droits et de s'acquitter de leurs obligations et de leur fournir les outils nécessaires.
  - iii. Maintenir opérationnels les cadres de gouvernance, en particulier les dispositifs de prise de décision basés sur des données scientifiques et techniques, notamment dans le cadre des plans d'aménagement des pêcheries.
  - iv. Renforcer les moyens d'agir (contrôle, suivi, évaluation) des acteurs clés du secteur (comités de gestion, société civile et organisations non gouvernementales) au sein des instances publiques.
  - v. Veiller à la cohérence et la synergie entre les divers acteurs de la filière.

## Références

### Sites d'organismes officiels

- *FAO Policy Briefs* : [www.fao.org/2019-ncov/resources/policy-briefs/fr/](http://www.fao.org/2019-ncov/resources/policy-briefs/fr/)
- *Covid-19 Pandemic and Blue Economy* : [https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditctedinf2020d2\\_en.pdf](https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditctedinf2020d2_en.pdf)
- *Programme alimentaire mondial* : <https://www.wfp.org/>
- *Évaluation des accords de partenariat de pêche de l'UE* : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/08e725d1-5a8f-11e9-9151-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-search>
- *Global Fishing Watch* : <https://globalfishingwatch.org/>
- *Coalition pour des accords de pêche équitables* : <https://www.capecffa.org/>
- *Environmental Justice Foundation* : <https://ejfoundation.org/>
- *Global Partnership for Small-Scale Fisheries Research* : <http://toobigtoignore.net/>
- *Confédération africaine des organisations de pêche artisanale* : <https://www.caopa-africa.org/>
- *Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale maritime* : <https://aprapam.org/>

### Médias d'information générale

- <http://agripeche.com/>
- <http://www.covidmaroc.ma/pages/Accueilfr.aspx>
- [www.cridem.org/](http://www.cridem.org/)
- <https://www.covid19afrique.com/>
- [https://lemarin.ouest-france.fr/webreader/1/une\\_hebdo/?vue=0](https://lemarin.ouest-france.fr/webreader/1/une_hebdo/?vue=0)

### Articles concernant la sécurité alimentaire et la protection des travailleurs du secteur informel

- [www.commodafrica.com/20-04-2020-fao-il-ny-aucune-raison-davoir-une-crise-des-prix-alimentaires](http://www.commodafrica.com/20-04-2020-fao-il-ny-aucune-raison-davoir-une-crise-des-prix-alimentaires)
- <https://newafricanmagazine.com/23167/>
- <https://theconversation.com/sauver-leconomie-informelle-face-au-covid-19-en-afrique-de-louest-137822>

### Informateurs directs (communications personnelles)

- Pr. Mohamed Naji, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc
- M. Lamine Camara, Directeur aménagement des ressources, Nouakchott, Mauritanie
- M. Sidi Ali Sidi Boubacar, Directeur général de l'exploitation des ressources halieutiques, Nouakchott, Mauritanie
- M. Beyah Messe, Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches, Nouadhibou, Mauritanie
- M. Mohamed Lamine Tarbiya, Conseiller au ministère des Pêches et de l'Économie maritime, Nouakchott, Mauritanie



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT

Centre Africain des Ressources Naturelles

Avenue Jean-Paul II -01BP 1387,  
Abidjan - Côte d'Ivoire

[anrc@afdb.org](mailto:anrc@afdb.org)  
[www.afdb.org](http://www.afdb.org)

© 2021 Banque Africaine de Développement  
Tous droits réservés